

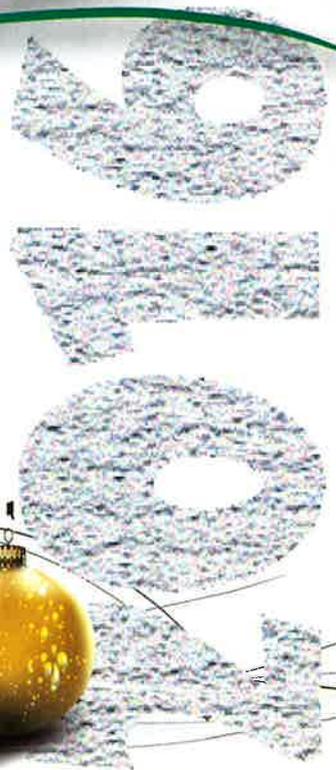
Artigueloutan

Bulletin municipal - Janvier 2016
www.artigueloutan.fr

N°16



Meilleurs vœux
Bona annada



Le mot du Maire

Sommaire

- Page 2** - Etat civil - Mot du maire - Divers
- Page 3** - Vie communale - Résidence du Stade
- Page 4** - Communauté d'Agglo - Elargissement
- Page 5** - Restauration scolaire
- Page 6** - Environnement - Collecte des déchets
- Page 7** - Urbanisme - Assainissement
- Page 8** - Travaux - Social - Emplois communaux
- Page 9** - Social - Associations - Divers
- Page 10** - Installations - Activités économiques
- Page 11** - Retour sur images - Vie locale
- Page 12** - Agenda - Premier semestre 2016

Etat civil

Naissances :

Eléa Bayol-Pasquier, le 3 juillet
Paul Contraires, le 19 juillet
Lily Touyarou, le 24 juillet
Mâhy-Arif Diop, le 31 juillet
Gaëtan Humaraut, le 2 septembre
Margot Humaraut, le 2 septembre
Maélys Rigard, le 13 octobre
Eden Daubry, le 31 octobre

Mariages :

Laurent Simard et Anne Vidau, le 29 août
Cédric Lamas et Maryline Ghirardi, le 29 août
Abel Perez et Alexandra Escot, le 5 Septembre

Décès :

Claude Loustau, le 2 août
Marcelle Serresèque, le 21 octobre
Nicole Olaizola, le 2 janvier 2016

Les réunions du Conseil

le 16 septembre, le 14 octobre, le 4 novembre,
le 2 décembre



Hommage d'Artigueloutan aux victimes des attentats de Paris, de janvier et du 13 décembre 2015.



Le mot du Maire

Il y a des années à ne pas oublier, 2015 sera de celles-là, une année marquée par des attentats à Paris, en janvier puis en novembre .

La sécurité, la tranquillité dont nous jouissons dans notre Béarn ne doit pas nous empêcher d'être vigilants, à l'écoute et solidaires de ceux qui sont plus exposés.

N'oublions pas les 17 victimes de janvier, n'oublions pas les 130 victimes de novembre et tous ceux, blessés, qui resteront à jamais brisés physiquement et moralement.



Le 18 novembre, j'ai tenu à participer au rassemblement des maires de France, organisé par l'association des maires de France en dépit de l'annulation du Congrès des Maires, aux côtés de 2000 maires .

Ce fût une séance très solennelle, ardemment citoyenne, durant laquelle les mots de la Maire de Paris, Anne Hidalgo, les mots du Président de la République ont exprimé avec dignité la souffrance mais aussi la force d'un pays uni par ses valeurs et ont salué « l'engagement des maires de France pour les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité qui font la force de notre République et qu'ils défendent et font vivre au quotidien ».



Je ne me sens pas souvent si importante ...

Mais, très simplement, je tiens à manifester à chaque fois que cela me paraît indispensable, l'attachement et le respect des élus pour les valeurs républicaines qui cimentent notre société.

Je remercie vivement tous ceux qui, dans notre petite commune, ont participé aux rassemblements organisés en janvier puis en novembre 2015 .

Que nous réserve 2016 ???

... Déjà, profitons de ce mois de janvier où nous aurons tous à cœur de nous adresser nos meilleurs vœux,
... des vœux de bonheur, de réussite et de bonne santé pour toute l'année 2016,
... des vœux solidaires et confiants dans les ressorts démocratiques de notre pays.

JE SUIS
CHARLIE



Très bonne année 2016

Michèle Laban-Winograd

Vie communale

Résidence du Stade

Anthony Frère et Florence Bordus, infirmiers libéraux auxquels vient s'adjoindre Thibaut Jouandet, quitteront leur local à l'école pour s'installer plus confortablement à la Résidence du stade dès le mois de mars 2016.

CABINET
INFIRMIER



Stéphane Bergouli et son épouse, artisans boulangers à Sendets, investiront leur nouvelle boulangerie à Artigueloutan dès le 10 mars 2016 :



"du bon pain, des pâtisseries, de la viennoiserie..."

c'est un précieux commerce de proximité qui s'offre aux habitants de la commune .

Le projet d'ouverture d'un bar brasserie est toujours d'actualité et devrait également se concrétiser au printemps 2016 .

La municipalité se réjouit de l'occupation prochaine de ces locaux commerciaux qui vont donner un dynamisme nouveau à notre commune .

Nous souhaitons la plus grande réussite à ces jeunes gens qui font le choix de travailler dans un village, loin des flux de circulation qui motivent le « pastillage » de commerces le long des routes, fondé uniquement sur l'idée de capter les consommateurs de passage.

C'est une autre vision de l'économie, du commerce que nous aurons tous à cœur de faire vivre, fondée sur la proximité et les rapports de confiance.

La sécurité aux abords de la Résidence : en concertation avec le Conseil départemental et Idélis, nous avons déplacé l'arrêt de bus ; un nouvel abri devrait être installé en début d'année.

Un passage piéton doit être matérialisé en face de l'entrée du parking .

Au niveau de la Place des Platanes, le passage piéton actuel pourrait être déplacé afin de gagner en visibilité et en sécurité pour les usagers.

Nous rappelons que la vitesse est limitée à 30 km/h en centre bourg : de nombreux aménagements seraient inutiles si chacun d'entre nous veillait à respecter les règles dans l'intérêt de tous, que l'on soit piéton, cycliste, automobiliste, camionneur ou agriculteur.



Nous avons le plaisir d'accueillir les nouveaux habitants de la Résidence du Stade

Grâce à 3 appartements T4, 8 appartements T3 et 5 appartements T2 construits par la Béarnaise Habitat, 16 familles sont installées depuis le 10 novembre.

Pour certaines, il s'agit d'un retour aux sources, pour d'autres d'un rapprochement familial ou du besoin d'un logement plus grand tandis que d'autres vont découvrir la vie de notre village.

Nous leur souhaiterons officiellement la bienvenue lors de la réception des nouveaux habitants qui aura lieu le dimanche 24 janvier 2016 à 11H30 .



Les locaux commerciaux

Un salon de coiffure, un cabinet d'infirmiers, une boulangerie et un bar brasserie vont investir ces locaux au début de l'année 2016.

Mme Isabelle Cambet ouvrira les portes de son salon de coiffure en janvier :

Dans la coiffure depuis 20 ans dont 10 ans comme formatrice en École de Coiffure, le salon d' "ISABELLE C." sera ouvert du mardi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h à 16h sur rendez-vous au 05.33.11.31.13 à partir de fin Janvier.

 Facebook: ISABELLE C.



envie de changer de tête pour la nouvelle année ...

n'hésitez pas !!!!

Communauté d'agglo

Une agglomération élargie à 33 communes

Comme tous les départements, les Pyrénées Atlantiques vont changer de visage

Afin d'éviter les doublons administratifs et économiques que l'on constate en de multiples endroits, leur territoire sera désormais découpé en 9 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Huit d'entre eux quadrilleront le Béarn, qui est traditionnellement très morcelé. Un seul recouvrira l'ensemble du Pays basque.

Ce découpage, qui doit être effectif pour 2017, suscite légitimement des débats dans les Communautés de communes et dans les Conseils municipaux.

La volonté affichée par le gouvernement est claire. Plutôt que de s'éparpiller sur le territoire, qui souvent à faire double usage, les structures intercommunales doivent être renforcées, donc regroupées.

Ce qui permettra à chacune d'entre elles de représenter une population minimale de 15 000 habitants, mais aussi d'être plus cohérentes par rapport aux bassins de vie et aux unités urbaines qu'elles recouvrent.

Sans parler des Schémas de COhérence Territoriale (SCOT) ou des Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) dont elles font l'objet.

Cette recherche d'unité est également destinée à réaliser des économies de fonctionnement.

Dans les Pyrénées-Atlantiques, elle n'a rien de théorique. Le rapport présenté par le Préfet, Pierre-André Durand, souligne en effet que 19 Communautés de communes sur 29 n'atteignent pas le seuil des 15 000 habitants, et que 6 d'entre elles se situent en dessous de 5 000 habitants.

Par ailleurs, on estime que sur 223 syndicats mixtes créés dans des domaines divers (eau, transports, environnement etc...), 99 ont « une activité faible ou modérée » et que 36 n'ont pas réalisé d'investissement entre 2012 et 2014.

Résultat : ce kaléidoscope administratif amène les uns à empiéter sur les compétences des autres. Il génère des dépenses que l'on pourrait éviter et, au final, il n'est pas très productif.

Le nouveau découpage que le Préfet vient de présenter à la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI), tient compte de deux réalités.

A commencer par l'existence des deux « territoires à forte identité » que sont le Béarn et le Pays Basque.

Plus morcelé que son voisin, le premier comprend 389 communes que le représentant de l'Etat propose de répartir en 8 EPCI.

La réalité basque, qui s'appuie sur 158 communes, est différente car cette partie ouest des Pyrénées-Atlantiques dispose déjà d'un contrat territorial.

Qui plus est, on estime qu'elle possède « un dispositif de gouvernance souple » à travers une association réunissant les élus et les représentants de la société civile.

Le préfet propose donc que les 10 EPCI qui la composent soient désormais réunis en une « Communauté d'agglomération du Pays Basque ».

Les communes consultées :

Le Conseil municipal d'Artigueloutan a donné un avis favorable à l'unanimité et s'est particulièrement réjoui du renforcement de l'est de l'agglomération avec l'arrivée de Nousty et Soumoulou.

Après la phase de consultation des 547 Conseils municipaux, la Commission départementale de coopération intercommunale se réunira à nouveau au début 2016 pour proposer d'éventuelles modifications.

Le schéma définitif devra être bouclé par le Préfet pour la fin mars 2016. Sa mise en œuvre interviendra au plus tard le 31 décembre 2016. Sachant que, si un désaccord ne peut vraiment pas être réglé, le Préfet a la possibilité de « passer outre ».

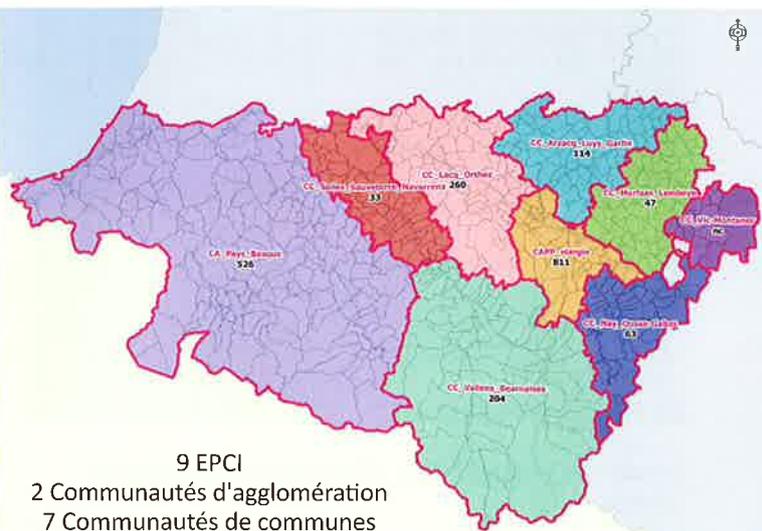
En ce qui concerne notre agglomération, le schéma proposé par le Préfet a reçu l'assentiment du Conseil communautaire, malgré des divergences d'analyse portant sur le « vrai » périmètre de l'agglomération.

La CDAPP devrait logiquement s'enrichir de 19 communes : Arbus, Artiguelouve, Aubertin, Aussevielle, Beyrie-en-Béarn, Bougarber, Denguin, Laroin, Poey-de-Lescar, Saint-Faust, Siros et Uzein (Communes de la C.C. du Miéy-de-Béarn moins Momas et Caubios-Loos) ; Aressy, Bosdarros, Meillon, Rontignon, Uzès, (Communes de la C.C. Gave et Coteaux moins Assat et Narcastet) et Nousty, Soumoulou (Communes de la C.C. Ousse Gabas).

Cette proposition concilie, certes imparfaitement, les enjeux de développement du territoire de l'agglomération paloise et assure une plus grande cohérence spatiale et renforce la CDAPP dans son rôle de moteur économique et porte la population à 164 979 habitants.

Avec 33 communes, c'est un fonctionnement différent qui devra être mis en place au sein de la Communauté d'agglomération, un fonctionnement qui assure la représentativité de toutes les communes sans tomber dans des assemblées pléthoriques, un fonctionnement qui permette aux représentants des communes de participer aux réunions et d'être informés des décisions : cela n'est déjà pas facile à 14 communes !

L'année 2016 sera une année de préparation à cet élargissement .





Communauté d'agglo

Restauration scolaire

Une compétence transférée à la communauté d'agglomération en 2003

Depuis cette date, les communes n'ont plus à s'occuper de la confection des repas scolaires, en revanche, elles sont restées compétentes pour assurer les prestations indispensables au service des repas : locaux, personnel, entretien.

Chaque commune verse chaque année à la communauté une somme correspondant au montant de sa dépense évaluée en 2003, il s'agit de la « charge transférée ».

Les dépenses liées à la fabrication des repas sont comptabilisées dans un budget communautaire, le budget annexe de la restauration scolaire : ce budget est en déficit depuis 2009 car la charge transférée par les communes qui s'élevait à 2 388 253 € en 2003 ne couvre plus l'ensemble des dépenses de ce budget qui se sont élevées en 2014 à 3 088 211 € soit un déficit de 699 958 € qui est absorbé par le budget général de l'agglomération.



La gestion de la cuisine communautaire n'est pas en cause, c'est même un exemple réussi de la mutualisation des coûts : le prix de revient du repas scolaire a baissé entre 2003 et 2014.

En 2014, le coût de revient du repas livré est de 3,09 € au lieu de 3,23 € en 2003. Le déficit est dû particulièrement à l'augmentation du nombre de repas et à la hausse du coût des denrées.

En ces périodes de « vaches maigres » pour les collectivités, l'exécutif de la communauté a décidé de remédier à ce déficit en proposant de revoir la charge transférée par les communes en 2003 afin de revenir à l'équilibre budgétaire.

Quelques voix se sont élevées, dont celle du maire d'Artigueloutan, pour protester contre cette mesure qui revient à basculer sur les budgets communaux un déficit relatif à une compétence communautaire, contre une mesure qui ne tient pas compte des charges supportées par les communes pour l'exercice de leur propre compétence, le service des repas.

Exemple de notre commune :

la charge transférée en 2003 était de 14 681 € soit 5 872 repas à 2,50 €, somme qui est versée chaque année au budget annexe de la restauration communautaire.

- en 2014 : nous avons servi 14 614 repas à 2,60 € soit

une recette de 37 996 €, diminuée des 14 681 € de charge transférée, ce qui représente « un gain » de 23 315 €.

Mais, logiquement, en raison de l'augmentation du nombre de repas servis, nos charges de fonctionnement ont également augmenté considérablement :

en personnel : année 2014 = 29 559 €

en fluides : année 2014 = 4 011 €

SOIT TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT : 33 570 €.

Il convient de préciser que les charges de personnel sont aujourd'hui faibles en raison des nombreux contrats « aidés » par l'Etat, situation qui est, comme ces contrats, précaire en terme de durée.

Donc, le résultat final du service restauration est : 33 570 € de charges - 23 315 € de recettes = 10 255 € à charge de la commune.

Nous avons investi dans un bâtiment et dans l'achat d'une borne de badgeage : le remboursement annuel de l'emprunt du bâtiment représente 9 940 €, l'achat de la borne en 2010 : 5 678 €.

Ces dépenses d'investissement ne sont pas comptabilisées.

Composition du coût réel du repas servi en 2014 à Artigueloutan : 1 € par repas (charge transférée) + 2,30 € = le coût du service soit 3,30 €, il est facturé aux familles 2,60 €.

En moyenne dans l'agglomération, le coût réel du repas servi est de 7,84 €, les tarifs aux familles divergent également de 2,50 € à Lescar à 3,08 € à Idron .

Il est évident que si l'augmentation du nombre de repas et la hausse du coût des denrées est totalement refacturée aux communes à travers une révision de la charge transférée, nous ne pourrions plus maintenir un prix raisonnable aux familles.

Le Président de la communauté estime que la restauration scolaire n'est pas un service public et que le juste prix doit être payé par tous.

Quand 80 % des enfants d'une école déjeunent à la cantine quotidiennement, n'est ce pas un service qui mérite d'être qualifié de public ?

Si nous facturons le coût réel du repas, quels seront les enfants et les familles qui en seront privés ?

La logique comptable du coût zéro de cette compétence pour les collectivités exclut tout principe de solidarité et menace les autres compétences exercées par la communauté, si elle était appliquée aux transports, aux équipements culturels, par exemple.



Après un large débat en Conseil communautaire, l'ensemble des élus a convenu d'un report de la décision et de se donner le temps de trouver des solutions acceptables en terme d'équilibre comptable pour le budget de la communauté et pour les budgets communaux qui, soulignons le, continuent d'exister et d'exercer des compétences essentielles.

Développement durable - Collecte des déchets



La communauté d'agglomération mène depuis plusieurs années une politique de développement durable structurée autour de l'Agenda 21.

Reconnu par le Ministère de l'environnement et du développement durable, l'Agenda 21 Pau Pyrénées bénéficie du label Agenda 21 local France et a reçu en 2012 les Rubans du développement durable.

Ces politiques mises en œuvre dépendent particulièrement du comportement de chacun d'entre nous. Le constat, effectué en 2015, est positif mais reste à améliorer :

- La diminution des quantités d'ordures ménagères résiduelles, le « bac gris », se poursuit et la Communauté d'Agglomération peut s'enorgueillir d'un résultat meilleur que la moyenne nationale pour ce type de déchets dont la valorisation est faible (incinération).

Les différentes collectes sélectives proposées à la population, le programme local de prévention ainsi que les campagnes nationales de promotion du recyclage ont sans nul doute porté leurs fruits sur notre territoire.

Ce bon résultat ne doit toutefois pas occulter les enjeux auxquels la gestion des déchets doit faire face : globalement les tonnages de l'ensemble des déchets collectés (tous flux confondus, y compris en déchetteries) augmentent.

Les habitants de l'agglomération produisent donc plus de déchets.

A cela s'ajoute des résultats de collectes sélectives contrastés :

- la collecte des emballages (bacs jaunes) est supérieure à la moyenne nationale rapportée en kilogramme par habitant et par an (53 kg/an/hab contre 48 kg/an/hab).

Toutefois, le taux de refus moyen sur 2014 est de 19%, ce qui reste supérieur aux valeurs nationales (17%).

Cela démontre un déficit de connaissance des consignes par les usagers et fait renchérir les coûts de tri.

- la collecte du verre a connu une amélioration marquée en 2014, mais elle reste inférieure à la moyenne nationale (26kg/an/hab contre 30 kg/an/hab). Il s'agit pourtant d'une filière historique, bien connue de la population, aux coûts maîtrisés et à la valorisation matière avérée.

- le dynamisme des différents modes de collecte des déchets verts (bacs marrons, enlèvement sur demande des gros déchets et déchetteries) est positif lorsqu'il permet de détourner des déchets de l'incinération vers une valorisation locale à moindre coût (compostage).

Il pose tout de même la question de la limite de prestation du service public : certains déchets – **notamment de jardin** – pouvant être valorisés directement par la population sans aucun coût induit pour la collectivité (compostage domestique; mulching, paillage...).

Diverses actions seront prochainement mises en place afin d'améliorer les collectes : des bornes à verres supplémentaires seront installées dans chaque commune.

En ce qui nous concerne, nous avons déterminé deux emplacements possibles avec l'aide d'un cabinet d'étude mandaté par la communauté : Côte de la Fontaine et Clos Mounyoye.



- Une large communication a été engagée afin d'améliorer les gestes de tri sélectif, chaque habitant a ainsi reçu un « MEMOTRI »

- Localement, nous avons installé un bac jaune au cimetière afin d'y déposer les pots en plastiques vidés ; la commune ne bénéficie pas du ramassage des déchets verts, ceux ci sont donc collectés dans le bac des ordures ménagères, ce qui est pour le moins choquant au regard des enjeux de la diminution du volume des matières incinérables.

Nous vous demandons, en conséquence, de veiller à récupérer les fleurs fanées, coupées, les potées de chrysanthèmes ou autre, afin de leur donner une nouvelle vie dans votre jardin, soit de les composter, soit de les jeter dans votre bac à déchets verts qui sera collecté et dont le contenu sera valorisé.

Le « MEMOTRI »



Chaque geste en faveur de l'environnement compte et engage notre responsabilité collective. S'il fallait un argument supplémentaire pour convaincre les plus récalcitrants, nous pourrions préciser que le montant de la taxe « ordures ménagères » dont chacun d'entre nous s'acquitte, dépend complètement des volumes produits et des gestes de tri qui détournent des tonnes de déchets de l'incinération et de l'enfouissement, les deux postes d'élimination les plus coûteux pour la collectivité.



Urbanisme, Assainissement

Urbanisme : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

C'est fait ! La communauté d'agglomération s'est emparée de la compétence urbanisme et a décidé le 17 décembre 2015 de se lancer dans la réalisation d'un plan local d'urbanisme intercommunal, le PLUI .

Le PLUI sera le document stratégique qui, par la mise en synergie des politiques publiques, traduira l'expression de son projet politique d'aménagement et de développement durable, à 15 ans.

Le futur PLUI sera pensé et élaboré en prenant en compte les dynamiques, projets et programmes déjà existants ou en cours comme le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) approuvé le 29 juin 2015, le PLH (Programme Local de l'Habitat), le PDU (Plan de Déplacements Urbains) et le PCET (Plan Climat Energie Territoire) :

ce nouveau document, le PCET, a pour objectif de diminuer les consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre et d'augmenter la part des énergies renouvelables.

L'élaboration du PLUI suppose un travail de co-construction entre l'agglomération et les communes, il ne sera pas la simple addition de volontés municipales, le reflet des PLU communaux . Il ne sera pas davantage l'expression d'un projet communautaire imposé aux communes.

Quelles seront les modalités de cette co-construction ?

- un comité de pilotage qui associera tous les maires de l'agglomération sera chargé de fixer les orientations méthodologiques, définir le projet et de valider les propositions qui en résulteront.

- un comité de préparation, composé des représentants techniques et politiques des communes, sera chargé de mettre en œuvre les orientations, de coordonner les travaux des groupes de réflexion et d'en faire la synthèse à l'attention du comité de pilotage.

- Les modalités de concertation avec les habitants, les associations et les personnes publiques associées (Etat, SCOT, Chambres consulaires...) prévoient l'organisation de réunions publiques, l'organisations d'expositions accompagnées d'un registre où seront recueillies les observations de la population, une information sur le bulletin intercommunal, une information sur le site internet de la CDAPP, la possibilité pour la population d'écrire ses observations sur un registre mis à disposition dans chacune des communes et au siège de la CDAPP, la possibilité d'écrire au Président de la Communauté d'agglomération.

Cette procédure se déroulera durant les quatre prochaines années ; dans l'attente, les documents communaux restent valides et pourront évoluer, sous conditions.

Les demandes de modification ou de révision simplifiée des PLU exposées par les communes seront contrôlées par un comité de préparation et d'instruction qui sera chargé notamment de veiller à la compatibilité des demandes avec les objectifs du PLUI et de les prioriser.

C'est une période riche et intéressante pour les communes qui s'ouvre devant nous, notre commune a son rôle à jouer dans le développement de l'agglomération et il nous appartiendra d'être des acteurs constructifs dans l'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Assainissement : Collectif et non collectif

Depuis le 1er janvier 2014, la communauté d'agglomération exerce cette compétence dans les communes de l'Est (Artigueloutan, Idron, Lée, Ousse et Sendets), autrefois dépendantes du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de l'Ousse.

La communauté assure désormais le rôle d'autorité organisatrice, notamment en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme et de contrôle des installations privatives.

La communauté vient de lancer une étude en vue de réaliser un schéma directeur d'assainissement sur nos communes avec deux enjeux majeurs qui sont d'acquérir une meilleure connaissance du système d'assainissement et prévoir une remise en conformité des systèmes en établissant un programme de travaux pluriannuel chiffré et hiérarchisé, en relation avec les ressources de la collectivité.

Le bureau d'étude G2C Environnement doit débiter son travail en février 2016.

Les services de la communauté d'agglomération sont également compétents en matière de contrôle de conception et du bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif avec paiement par l'usager d'une redevance :

Le montant forfaitaire de la redevance relative au contrôle de conception est unique quelque soit le type d'équipement conçu : 155 € HT/installation

- la redevance forfaitaire relative au contrôle de bon fonctionnement et de bon entretien, est facturée après le contrôle et fixée à 96 € HT/installation. La périodicité des contrôles de bon fonctionnement est de 4 ans.

Notre commune compte 85 installations privatives, dont une seule a été contrôlée récemment et déclarée non conforme.

Il est obligatoire d'accepter le contrôle puis de se conformer aux préconisations des services sous peine de sanctions graves : toute pollution de l'eau peut donner à l'encontre de son auteur des sanctions pouvant aller jusqu'à 75 000 € d'amende et 2 ans d'emprisonnement, conformément à l'article L216-6 ou L432-2 du Code de l'environnement.

Environnement

Travaux

RUE DE LA MAIRIE

l'enfouissement des réseaux est achevé et nous pouvons profiter désormais d'un ciel dégagé.



Nous poursuivons les investissements afin de réduire nos dépenses d'énergie, avec l'aide du Syndicat départemental d'Énergie : le budget 2016 consacrera 14 400 € à la rénovation de l'éclairage public au Clos Mounyoye, Rue de l'Eglise, Rue du 8 Mai, Rue des Pécheurs, Route d'Assat .

Nous allons également lancer une nouvelle étude centre bourg, en janvier 2016, afin d'étudier l'aménagement futur de la Rue de la Mairie en cohérence avec les acquisitions foncières réalisées en 2013 et la rénovation des salles municipales.

Social

Emplois communaux

Depuis décembre 2015, nous avons pu renforcer le personnel communal grâce à la signature de contrats uniques d'insertion (CUI), contrats de travail aidés financièrement par l'Etat.



Mme Chantal Daugène, employée au ménage, réalise 20 h de travail hebdomadaire ; son contrat a été reconduit pour une année supplémentaire. La prise en charge est de 85 % du salaire.



Mme Isabelle Delanoue vient de signer un CUI pour une année, renouvelable une fois, aidé par l'Etat à hauteur de 70 % . Elle sera employée au ménage ainsi qu'au service de la cantine et de la garderie, pour 20 h de travail.

Melle Caroline Lambion, en reconversion professionnelle après un licenciement économique, est embauchée en qualité d'adjoint administratif. Elle sera formée par notre secrétaire de mairie, Michèle Naffréchoux.



Le CUI, d'une durée de 20 h par semaine, pris en charge à 60 %, pourra être reconduit fin 2016.

Ces contrats aidés financièrement par l'Etat, compensent quelque peu la baisse des dotations et nous permettent de renforcer certains postes de travail exigeant en personnel, comme le service de la restauration scolaire, la garderie ou encore les activités périscolaires. Par le passé, nous avons pu consolider la majorité de ces emplois qui sont nécessaires et utiles au bon fonctionnement de nos services et ainsi offrir du travail à des jeunes de la commune.

La situation actuelle des finances locales ne le permet plus, nous le regrettons vivement .

Associations, Téléthon, divers

TED et TSA vont à l'école

L'association a tenu son assemblée générale le 10 décembre à Artigue-loutan et a reçu un chèque de 2000 euros du Crédit Agricole de Nay.



Créée en 2012 par des parents d'enfants autistes, l'association « TED et TSA vont à l'école » peut se féliciter des résultats obtenus : la convention signée entre l'association et l'Inspection académique, une première en France, permet le recrutement et la formation d'accompagnants à la scolarisation des enfants autistes en milieu ordinaire.

L'association a étoffé son équipe de professionnels avec l'intervention d'une spécialiste de l'analyse du comportement et de la méthode ABA qui assure la supervision des parents et des accompagnants et avec l'embauche d'une ergothérapeute et d'une psychologue comportementale spécialisée en autisme.

L'association renforce son soutien aux familles qui la contactent. Les bénévoles apportent une écoute aux parents, accompagnent les familles pour les démarches administratives, peuvent assister aux ESS (Equipes de Suivi de la Scolarisation, réunion de bilan ou de programme pour l'année scolaire de l'enfant) ou servir de médiateur.

Ces actions sont financées grâce à de multiples initiatives en direction du grand public, grâce à des partenariats noués avec des acteurs économiques du territoire: Emmaus, la Fondation Orange, l'entreprise Terracycle, le Crédit Agricole, le Lion'S Club de Nay, grâce à la mobilisation des parents qui participent aux diverses animations du secteur, vide greniers, marchés de Noël, opérations paquets cadeaux à Lescar ou organisent des spectacles tout au long de l'année, indéfectiblement motivés

par la réussite de leur mission.

Le prochain rendez vous de l'association sera le « Zumbathon », le 9 janvier 2016 à la Maison pour tous d'Artigue-louve, inscriptions sur le site AB2S de Frédérique Larelle.

TELETHON 2015



Grâce à la mobilisation des associations et habitants, c'est la somme de 1155 euros qui va être reversé par la commune à l'AFM, au profit du Téléthon 2015.

Association LIVIA



DANSE
POLYNÉSIE NNE
ORIENTALE
STREET BELLY

Salle de danse privée
à Artigue-loutan
Contact : Livia 06 95 69 11 11
association.livia@hotmail.fr
<https://fr-fr.facebook.com/Association-Livia>



Assemblée générale des « Tchoupinous » :

L'association des « Tchoupinous » regroupe 7 assistantes maternelles dont trois exercent leur activité à Artigue-loutan. Elles accueillent 21 enfants de 7 mois à 2 ans et demi et se retrouvent deux fois par semaine dans la salle municipale « Grande Ourse ».

Avec un tout petit budget, l'association finance des activités au bénéfice des enfants, théâtre de marionnettes, par exemple, et cadeaux du Père Noël. Le budget est alimenté principalement par une cotisation des adhérentes et par les recettes liées aux animations proposées durant l'année : vide poussettes et spectacle de fin d'année.

En accord avec la municipalité, l'association souhaiterait être accueillie dans un lieu plus adapté aux besoins des enfants mais, pour le moment, il n'existe pas d'autre possibilité. Le Relais Assistantes Maternelles des Berges du Gave, installé à la crèche Libellule à Assat, offre d'autres perspectives mais selon les adhérentes de l'association, il leur est difficile de s'y rendre régulièrement avec des enfants d'âge différent et des horaires peu souples.

Des aménagements intérieurs aux locaux actuels pourraient être réalisés cette année afin de permettre une meilleure gestion du matériel laissé sur place.

L'assemblée générale est clôturée par l'élection du bureau :

Présidente : Marie Claude Salaun,

Trésorière : Mylène Stantau, Secrétaire : Coste Sylvie.

Sandra Toulet, adhérente, quitte l'association et sera remplacée par Corinne Lapuyade.



Installation

Activités économiques



Dans nos campagnes, nous parlons tous du Rebouteux, du Guérisseur, du Radiesthésiste : c'est donc ici que tout a commencé pour moi où mon arrière grand-mère était guérisseuse...

C'est un guérisseur qui me révèle ce don et qui va m'accompagner pendant une dizaine d'années dans mes premières expériences de soins.

Aujourd'hui, je mets à votre disposition ce moyen naturel, les effets du magnétisme sont nombreux et variés : équilibrant et tonique, régularise et stimule les fonctions organiques, le sommeil, lutte contre le stress, la déprime, les angoisses, le manque de confiance en soi, dénoue les blocages, augmente la vitalité.

Soulage le mal de dos, sciatique, arthrose, arthrite, tendinite, hernie discale, entorse, colique des bébés, brûlures, zona, verrues etc...

Delphine Cabannes

consultation sur RDV au

06 27 17 26 00 et 09 50 04 64 70

dcabannes@hotmail.fr

31, impasse Bistarrou - Artigueloutan

L'aventure débute en 2012. « Vigneron sans terre », Simon Forgue s'entoure de sa famille et de ses amis pour créer, avec eux, les Vignobles de Pyrénéaïa, à Mazères-Lezons, aux pieds des coteaux de Jurançon.

Un seul leitmotiv : produire des vins pyrénéens, rassembleurs, source de partage et de plaisir. Sans vigne, ni château, il transforme une ancienne carrosserie en chai de vinification et d'élevage. Au fil de rencontres et d'échanges, il noue des liens avec des viticulteurs locaux pour récolter, chaque année, des raisins de qualité, sur les meilleurs terroirs.

Leurs vins : Pour ne pas perdre le CAP (A CAP), le Cairn au bord du chemin, pour changer d'air, l'Estive en rouge, et pour se dorner les papilles, l'Or Pailleur !
Dégustation sur place, vente à la propriété.

Ouverture permanente : Lundi et Jeudi 9h00-12h00 ; 14h00-19h00. Le reste de la semaine sur rendez-vous.

Soirée dégustation, tapas, accord mets et vins, initiation à la dégustation... pour vos réceptions clients, vos rendez vous d'affaire ou repas d'entreprise, nous vous proposons des animations à la carte pour passer un moment convivial, original et gourmand.

Les tapas, pitxos et autres mets sont élaborés par nos partenaires restaurateurs en fonction de vos attentes et en accord avec les vins dégustés.

Simon et Claire Forgue - Impasse de la Mairie - Artigueloutan

N'hésitez pas à nous contacter ! - Tél. : +33 (6) 86 16 82 63

Adresse : 46, Rue Henri IV - 64 110 Mazères-Lezons



à la corvée des courses

Je fais vos courses !

+ la livraison
+ le rangement à votre domicile

au prix imbattable de 5 €/h*

* après déduction fiscale - 50% de réduction d'impôts

Service Scooter "Livraison rapide"

- vos médicaments, colis, lettres, petites courses etc...

à partir de 2 €*

* après déduction fiscale - 50% de réduction d'impôts

Je surveille et fais la maintenance de votre habitation

à partir de 9 €*

* après déduction fiscale - 50% de réduction d'impôts

Pau - Soumoulou - Lourdes



+ d'infos et de services

Contact : Laurent

07 84 33 06 23

coursesservices64.fr



La Bonne Pièce

Vente - Location - Réparation
Motoculture, tonnelle, Barnum
Agencement de jardin

MotoPerf 64

Vente - Réparation et Accessoires
Motos, Scooters, Vélos
neuf et occasion

Contact : geoffrey

2, route d'Andoins - Artigueloutan

Contact : 06 60 07 27 15

labonnepiece@hotmail.com

<https://www.facebook.com/LBP64420/>



Retour sur images

Vie locale



Un bon cru pour les fêtes 2015



Septembre : 2 soirées réussies avec "La Table de Montserrat" et une belle exposition pour la 26^{ème} Transhumance des bergers et du troupeau



Septembre : Vide grenier du Foyer rural



11 novembre 2015, les enfants de l'école commémorent nos combattants de 1915



L'équipe enseignante à la rentrée scolaire 2015/2016



Novembre : Concert à l'église, une chorale de Patagonie argentine qui nous a enchanté jusque tard dans la nuit



Les gauloiseries du Comité des fêtes lors du repas "sanglier" de novembre



Décembre : La Chorale du Lavedan et Artiguelout' en chœur chantent au profit de l'AFM pour le Téléthon 2015, une belle soirée !

Agenda des animations

1^{er} semestre 2016

Retrouvez
l'Agenda en continu
et d'autres
informations sur
www.artigueloutan.fr

Dimanche 24 janvier

Réception des nouveaux habitants

Salle Grande Ourse à 11h30

Dimanche 24 janvier

Repas des aînés

Salle Grande Ourse à 11h30

Samedi 6 février

Carnaval de l'école

Organisé par les enseignants et l'Association des Parents d'Elèves

Samedi 20 février

Repas de la chasse

Organisé par l'ACCA - Salle Grande Ourse

Samedi 5 mars

Loto de l'école

Organisé par l'Association des Parents d'Elèves - Salle Grande Ourse à 20h30

Dimanche 3 avril

Vide poussettes

Organisé par l'Association "Les Tchoupinous" - Salle des sports

Dimanche 1^{er} mai

Fête de la Paroisse

Messe et réception intercommunale

Samedi 21 mai

Fête du Foyer rural

Repas salle Grande Ourse

En juin (date à fixer)

Concert du Conservatoire de musique de Pau

A l'église

Vendredi 10 juin

Spectacle des Tchoupinous

Salle des sports

Vendredi 17, samedi 18 et dimanche 19 juin

Fêtes d'Artigueloutan

Animations, repas, soirées dansantes et apéritif dominical

Dimanche 26 juin

Fête de l'école

Spectacle et animations à l'école

Dimanche 25 septembre

Vide grenier du Foyer rural

Salle des sports